

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FOWI-Go

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Répulsif pour animaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SINTAGRO AG
Rue: Chasseralstrasse 1-3
Lieu: CH-4900 Langenthal
Téléphone: 062 398 57 57
Téléfax: 062 398 57 55
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sintagro@sintagro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: TOX INFO SUISSE Tel. Nr. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

dipentène

Hydroxycitronellal

Citronellol

Alcool cinnamylique

Salicylate de benzyle

3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde

2-Benzylideneheptanal

alfa-hexylcinnamaldéhyde

Géraniol / octa- 3,7-diméthyl (E) -2,6-diène-1-ol

7-méthyl-3-méthylène-1, 6-octadiène

cinéole / 1,3,3-triméthyl-2-oxa-bicyclo [2.2.2] octane

pin-2(3)-ène

terpinolène

Mention d'avertissement:

Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P261 | Éviter de respirer les vapeurs. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locale et nationale. |

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|------------------|-----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 68131-39-5 | éthoxylate d'alcool C12-C15 | | | 1 - < 5 % |
| | 500-195-7 | | | |
| | Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H400 H412 | | | |
| 138-86-3 | dipentène | | | 1 - < 5 % |
| | 205-341-0 | 601-029-00-7 | 01-2120766421-57 | |
| | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H317 H400 H410 | | | |
| 107-75-5 | Hydroxycitronellal | | | < 1 % |
| | 203-518-7 | | 01-2119973482-31 | |
| | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H319 H317 | | | |
| 106-22-9 | Citronellol | | | < 1 % |
| | 203-375-0 | | 01-2119453995-23 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317 | | | |
| 104-54-1 | Alcool cinnamylique | | | < 1 % |
| | 203-212-3 | | | |
| | Skin Sens. 1; H317 | | | |
| 118-58-1 | Salicylate de benzyle | | | < 1 % |
| | 204-262-9 | | 01-2119969442-31 | |
| | Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412 | | | |
| 103-95-7 | 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde | | | < 1 % |
| | 203-161-7 | | 01-2119970582-32 | |
| | Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H315 H317 H412 | | | |
| 122-40-7 | 2-Benzylideneheptanal | | | < 1 % |
| | 204-541-5 | | 01-2120740487-49 | |
| | Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411 | | | |
| 101-86-0 | alfa-hexylcinnamaldéhyde | | | < 1 % |
| | 202-983-3 | | 01-2119533092-50 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317 | | | |
| 120-51-4 | benzoate de benzyle | | | < 1 % |
| | 204-402-9 | 607-085-00-9 | 01-2119976371-33 | |
| | Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H400 H411 | | | |
| 106-24-1 | Géranol / octa- 3,7-diméthyl (E) -2,6-diène-1-ol | | | < 1 % |
| | 203-377-1 | | 01-2119552430-49 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H315 H318 H317 | | | |
| 123-35-3 | 7-méthyl-3-méthylène-1, 6-octadiène | | | < 1 % |
| | 204-622-5 | | 01-2119514321-56 | |
| | Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H319 H317 H304 H412 | | | |
| 470-82-6 | cinéole / 1,3,3-triméthyl-2-oxa-bicyclo [2.2.2] octane | | | < 1 % |
| | 207-431-5 | | 01-2119967772-24 | |
| | Flam. Liq. 3, Skin Sens. 1B; H226 H317 | | | |
| 80-56-8 | pin-2(3)-ène | | | < 1 % |
| | 201-291-9 | | 01-2119519223-49 | |

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

| | | | |
|----------|--|------------------|-------|
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H302 H315 H317 H304 H400 H410 | | |
| 586-62-9 | terpinolène | | < 1 % |
| | 209-578-0 | 01-2119982325-32 | |
| | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H304 H411 | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre.

En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager : monoxyde et dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Rabattre les gaz/vapeurs échappant par pulvérisation d'eau.

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel)..

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conservier le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Conservier à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservier uniquement dans le récipient d'origine.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Préserver du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Répulsif pour animaux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Le produit ne contient pas de substances pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie en concentrations au dessus des limites.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,11 mm,

Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Dermatril L 741> de la société KCL (www.kcl.de).

Le matériau des gants doit résister à la pénétration et au produit/la substance/la préparation. Choisir le matériau des gants en fonction des temps de passage, des taux de perméation et de la dégradation.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | Divers |
| Odeur: | Caractéristique |
| pH-Valeur: | n.d. |
| Modification d'état | |
| Point de fusion: | n.d. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C |
| Point de sublimation: | n.a. |
| Point de ramollissement: | n.d. |
| Point d'éclair: | > 61 °C |
| Inflammabilité | n.a. |
| Dangers d'explosion | Produit non explosif. |
| Limite inférieure d'explosivité: | n.a. |
| Limite supérieure d'explosivité: | n.a. |
| Température d'inflammation: | n.d. |
| Température d'auto-inflammabilité | n.a. |
| Température de décomposition: | n.d. |
| Propriétés comburantes | Non oxyder. |
| Pression de vapeur: (à 25 °C) | 32 hPa |
| Densité (à 20 °C): | n.d. |
| Densité apparente: | n.a. |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | n.d. |
| Solubilité dans d'autres solvants | n.d. |
| Coefficient de partage: | n.d. |

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

| | |
|-----------------------------------|------|
| Viscosité dynamique: (à 20 °C) | n.d. |
| Viscosité cinématique: | n.d. |
| Durée d'écoulement: | n.d. |
| Densité de vapeur: | n.d. |
| Taux d'évaporation: | n.d. |
| Épreuve de séparation du solvant: | 0 % |
| Teneur en solvant: | 0 % |

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:
Monoxyde et Dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (dipentène; Hydroxycitronellal; Citronello; Alcool cinnamylique; Salicylate de benzyle; 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde; 2-Benzylideneheptanal; alfa-hexylcinnamaldéhyde; Géraniol / octa- 3,7-diméthyl (E) -2,6-diène-1-ol; 7-méthyl-3-méthylène-1,6-octadiène; cinéole / 1,3,3-triméthyl-2-oxa-bicyclo [2.2.2] octane; pin-2(3)-ène; terpinolène)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

020108 DÉCHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE, DE L'HORTICULTURE, DE L'AQUACULTURE, DE LA SYLVICULTURE, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE AINSI QUE DE LA PRÉPARATION ET DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS; déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche; déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Nettoyer le récipient avec de l'eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|--|
| <u>14.1. Numéro ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport. |

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 5 %

Législation nationale OFSP: CPID Nr. 744358-61

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FOWI-Go

Date de révision: 28.01.2021

Numéro de révision: 1,0

Code du produit: 00446-0061

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)